

Groupe : 27029 – FYi Eyecare Services & Products Inc.

Employés

Règles du régime

Si aucun choix n'est fait pendant la période d'adhésion

Si vous êtes un nouveau participant au régime et que vous ne faites pas de choix pendant la période d'adhésion, l'option Le quotidien avec protection individuelle vous sera offerte par défaut.

Si vous participez déjà au régime et que vous ne faites pas de choix pendant la période de réadhésion, vous conserverez vos options et votre type de protection actuelle.

Dans les deux cas, votre couverture sera valide jusqu'à la prochaine période de réadhésion.

Modification des options ou du type de protection

Vous ne pourrez apporter aucune modification à vos options ni à votre type de protection avant le 1^{er} janvier 2023, sauf si un événement de la vie survient (naissance, mariage, etc.).

Avis

Ce guide donne un aperçu du régime d'assurance collective offert par iA Groupe financier. En cas de divergence entre ce guide et les documents officiels du régime, ces derniers ont préséance.

Service à la clientèle – assurance collective



1 877 422-6487

Du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h (heure de l'Est)



assurancecollective@ia.ca

Protections de base du régime

Description	
Assurance vie	<p>Pour vous :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1x votre salaire annuel <ul style="list-style-type: none"> ○ Maximum de 500 000 \$ ✓ Montant réduit de 50 % à 65 ans ✓ La couverture prend fin au premier des événements suivants : à votre 70e anniversaire de naissance ou à la date de votre retraite <p>Pour vos personnes à charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Conjoint : 5 000 \$ ✓ La couverture prend fin au premier des événements suivants : à votre 70e anniversaire de naissance ou à la date de votre retraite ✓ Enfants : 2 500 \$/enfant ✓ La couverture prend fin lorsque votre enfant perd son statut d'enfant à charge
Assurance décès et mutilation accidentels (DMA)	<p>Pour vous :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1x votre salaire annuel <ul style="list-style-type: none"> ○ Maximum de 500 000 \$ ✓ Montant réduit de 50 % à 65 ans ✓ La couverture prend fin au premier des événements suivants : à votre 70e anniversaire de naissance ou à la date de votre retraite
Assurance salaire de longue durée	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 66.7% de la première tranche de 6 000 \$ de votre revenu mensuel, plus 50 % de l'excédent <ul style="list-style-type: none"> ○ Maximum de 8 000 \$ par mois ✓ Montant non imposable ✓ Payable après 112 jours ✓ Deux premières années : l'évaluation de l'invalidité est fondée sur votre capacité d'exercer votre propre profession ✓ Après deux ans : l'évaluation de l'invalidité est fondée sur votre capacité d'exercer toute profession ✓ La couverture prend fin au premier des événements suivants : à votre 65e anniversaire de naissance ou à la date de votre retraite

Choisissez votre option pour les protections santé et dentaire

Pour les protections santé et dentaire, vous devez choisir la même option ainsi que le même type de protection (individuelle, couple, monoparentale ou familiale). Les personnes à charge doivent être les mêmes pour les protections santé et dentaire.

Les participants résidant au Québec qui souhaitent choisir l'option Le bien-être doivent être couverts en vertu du régime de leur conjoint.

	Le bien-être	Le mode de vie	Le quotidien
Santé			
Médicaments d'ordonnance		✓	✓
Remboursement basé sur le coût du médicament générique le moins coûteux		80 %	100 %
Frais médicaux		✓	✓
Remboursement		80 %	100 %
Frais paramédicaux			✓
Remboursement			80 %
— Spécialistes paramédicaux : <ul style="list-style-type: none"> ▪ acupuncteur, chiropraticien, diététiste, massothérapeute, naturopathe, ostéopathe, physiothérapeute, thérapeute du sport, podiatre, psychologue/conseiller thérapeute, psychothérapeute, travailleur social et orthophoniste 			700 \$ par année civile pour l'ensemble des spécialistes
Hospitalisation en chambre privée			✓
Remboursement			100 %
Soins d'urgence hors province	✓	✓	✓
Remboursement	100 %	100 %	100 %
Maximum pour les participants de moins de 70 ans : seuls les 60 premiers jours d'absence sont couverts - les jours additionnels ne sont pas couverts	5 000 000 \$ à vie	5 000 000 \$ à vie	5 000 000 \$ à vie
Maximum pour les participants de 70 ans et plus : seule une période maximale de 30 jours d'absence peut être couverte - si la période d'absence est plus longue, aucune journée n'est couverte	1 000 000 \$ à vie	1 000 000 \$ à vie	1 000 000 \$ à vie
Soins dentaires			
Soins préventifs			✓
Radiographies, services diagnostiques de base, nettoyage dentaire			
Remboursement			80 %
Examens de rappel			Aux 6 mois
Soins de base			✓
Restaurations, obturations, extractions, endodontie, services parodontaux, rebasage et regarnissage de prothèses, chirurgie buccale			
Remboursement			80 %
Soins majeurs			✓
Prothèses dentaires, couronnes, ponts			
Remboursement			50 %
Maximum combiné pour les soins préventifs, de base et majeurs			1 500 \$ par année civile
Orthodontie – enfant de moins de 19 ans			✓
Remboursement			50 %
Maximum			1 500 \$ à vie

Note : aucune franchise ne s'applique aux protections santé ou dentaire.

Vous trouverez plus d'informations sur vos protections dans l'Espace client.

Crédits flexibles – Offerts par votre employeur

	Le bien-être	Le mode de vie	Le quotidien
Crédits flexibles (CGS, CDP)	✓	✓	Exclus
Protection individuelle	750 \$* par année civile	450 \$* par année civile	0 \$
Protection couple ou monoparentale	1 500 \$* par année civile	900 \$* par année civile	0 \$
Protection familiale	2 500 \$* par année civile	1 500 \$* par année civile	0 \$

Les participants résidant au Québec qui souhaitent choisir l'option Le bien-être doivent être couverts en vertu du régime de leur conjoint.

* Si vous avez adhéré au régime en cours d'année, vous n'aurez droit qu'à une portion de ce montant annuel, calculée en fonction du nombre de jours restant dans l'année en cours.

Fin de la couverture

- ✓ Les protections santé et dentaire prennent fin à la date de votre retraite.

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. exerce ses activités.

1 877 422-6487

ia.ca